

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Les règles de stationnements applicables du **côté nord de l'avenue Manseau** sont modifiées de la façon suivante :
  - Par le retrait, au deuxième paragraphe, des mots « sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 12 mètres de l'avenue Wiseman et un point situé à une distance de 18,5 mètres vers l'est : stationnement permis pour une durée maximale 15 minutes de 7 h 30 à 18 h du lundi au vendredi » ;
  - Par l'ajout des alinéas a) et b) suivants :
    - a) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 49 mètres à l'ouest de l'avenue Outremont et un autre point situé à une distance de 11 mètres sur l'ouest : stationnement prohibé de 9h à 17h, du lundi au vendredi, excepté pour les livraisons commerciales par des véhicules immatriculés et lettrés à cette fin. De plus, stationnement prohibé de 9h à 11h le lundi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;
    - b) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 70 mètres à l'ouest de l'avenue Outremont et l'avenue Wiseman : stationnement permis pour une durée maximale 15 minutes de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

Les règles de stationnements applicables du **côté sud de l'avenue Manseau** sont modifiées de la façon suivante :

  - Par l'ajout du paragraphe suivant :

« Malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Outremont et un point situé à une distance de 50,5 mètres vers l'ouest : stationnement prohibé de 8h à 10h et 14h à 17h30 du lundi au vendredi sauf pour les autobus scolaires. De plus, stationnement prohibé de 13h à 15h le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre. »

2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX MAI 2024.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :  
Adoption du règlement :

03 avril 2024  
07 mai 2024

---

Dossier 1245069010

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA24 16 XXX  
DU 03 AVRIL 2024